



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le conseil municipal à une séance tenue le 20 novembre 2017 a adopté le règlement #17-726 décrétant un emprunt de 62 210 \$ pour défrayer les frais de refinancement des règlements d'emprunts #05-485, 06-513, 07-526, 07-529, 02-437, 07-527, 10-595, 10-601, 12-622, 11-609, 13-639, 17-714, 17-715, 17-716;
- **Que**, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, pour un montant total de 34 480 \$, le 29 novembre 2017;
- **Que**, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le  
8 décembre 2017

**Avis numéro : 2017-60**

---

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 8 décembre 2017, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 8 décembre 2017.

---

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier